

Une force de la nature :

la stratégie du Canada
pour protéger la nature



N° de cat. : En4-792/2026F-PDF
ISBN : 978-0-660-99330-0
EC25164

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
Édifice Place Vincent Massey
351, boulevard Saint-Joseph
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Ligne sans frais : 1-800-668-6767
Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca

Photo page couverture : © Getty Images

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature, 2026

Also available in English



L'ambition du Canada pour la nature

La nature est fondamentale à l'identité canadienne. Les forêts, lacs, rivières, prairies, montagnes, toundra et océans définissent qui nous sommes : ils renforcent notre souveraineté, soutiennent l'économie et nourrissent la vie. Le monde naturel nous énergise et nous ancre, et passer du temps dans la nature renforce le bien-être, approfondit notre lien avec le lieu et renforce un sentiment d'appartenance commun. Le Canada est l'un des pays les plus riches en ressources naturelles de la planète : il abrite 20 pour cent des réserves mondiales d'eau douce, 25 pour cent des milieux humides de la planète, près du quart de la forêt boréale, le plus long littoral du monde et sert d'habitat à environ 80 000 espèces.

L'économie canadienne repose en grande partie sur ses ressources naturelles. Les secteurs liés à la nature, tels que l'agriculture, la foresterie, l'exploitation minière et les pêches, génèrent environ 7 pour cent de notre PIB.

La nature offre également des moyens de défense essentiels. Les milieux humides absorbent le carbone et les excès de précipitations, les forêts préviennent l'érosion, et des écosystèmes sains atténuent les effets des phénomènes météorologiques extrêmes. Protéger la nature favorise l'emploi, la sécurité alimentaire et la compétitivité à long terme du Canada sur la scène internationale.

Mais la nature est menacée et, avec elle, les nombreux avantages qu'elle procure. Il est essentiel de protéger les terres et les eaux du Canada afin de garantir et de préserver la résilience d'écosystèmes sains ainsi que les défenses naturelles offertes par l'environnement du pays.

La vision du nouveau gouvernement

Nous envisageons un Canada qui protège, restaure et valorise la nature en tant que fondement de notre économie, de notre souveraineté et de notre bien-être, et qui joue un rôle de premier plan tant au niveau national qu'international afin de garantir des écosystèmes sains, des communautés résilientes et la prospérité pour les générations actuelles et futures.

Concrétiser notre plan

Le Canada possède la deuxième plus grande superficie terrestre et le plus long littoral au monde. Cela signifie que nos actions au plan domestique ont une portée mondiale, et que notre engagement à protéger 30 pour cent de nos terres et de nos eaux d'ici 2030 (30 par 30) a des répercussions bien au-delà de nos frontières. L'étendue de nos forêts, de nos milieux humides, de nos prairies, de notre toundra, de notre littoral et de nos océans signifie que lorsque le Canada protège la nature, nous contribuons à protéger une part significative des écosystèmes intacts restants de la planète. C'est là que le Canada peut jouer un rôle disproportionné : combler les écarts et mobiliser les autres, non seulement en obtenant des résultats ambitieux en matière de conservation à l'échelle nationale, mais aussi en contribuant à donner le ton à l'international, en montrant qu'une action pragmatique, fondée sur les partenariats, peut répondre à l'urgence du moment.

La taille du Canada est source de responsabilité et d'opportunité. Des pays du monde entier ont convenu du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM) afin d'orienter les efforts mondiaux pour freiner et inverser la perte de biodiversité en protégeant la nature et en l'exploitant à bon escient.

Le Canada a une occasion unique de rassembler les Peuples Autochtones, les gouvernements, les investisseurs, les organismes philanthropiques et les collectivités d'un océan à l'autre pour mettre en œuvre le CMBKM, notamment en protégeant 30 pour cent des terres et des eaux du Canada d'ici 2030 (30 par 30). Dans un monde fragmenté, le Canada peut montrer comment des partenariats transcendant les frontières géographiques, les champs de compétences et les secteurs peuvent accélérer les investissements et concilier la protection de la nature et la prospérité économique, tant au pays qu'à l'étranger.

Ici, au Canada, les gouvernements, les Peuples Autochtones et les parties prenantes ont travaillé ensemble pour élaborer une feuille de route: la [Stratégie pour la nature 2030 du Canada](#). Nous savons ce qui fonctionne : nous disposons déjà de modèles éprouvés qui associent le leadership autochtone à un financement à long terme. Mais pour concrétiser notre vision, il faut que les gouvernements, les compagnies et tous les individus passent à la vitesse supérieure.



Comment nous y parviendrons : les trois piliers

Une force de la nature : la stratégie du Canada pour protéger la nature décrit la façon dont le gouvernement du Canada mettra en œuvre la Stratégie pour la nature 2030 du Canada.

Notre plan visant à obtenir des résultats pour les Canadiens repose sur trois piliers :



Nous investissons plus de 3,8 milliards \$ pour protéger la nature, en mettant l'accent sur des résultats mesurables et la mise en œuvre d'ici 2030. Cela comprend la création de deux nouvelles zones protégées nationales et l'élargissement de nos mesures de conservation pour protéger plus de nature avec plus de partenaires à travers le pays. Et, conformément à nos valeurs fondamentales, nous protégeons la nature tout en construisant de manière responsable. Nous privilégierons la qualité et les zones à forte valeur écologique, nous mobiliserons des capitaux et des partenaires, et nous mettrons au point des solutions innovantes pour obtenir des résultats.

Pour y parvenir, nous renforcerons nos partenariats avec les Peuples Autochtones, les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les propriétaires fonciers et les Canadiens.



Leadership autochtone

Depuis des temps immémoriaux, les Peuples Autochtones ont pris soin des terres, des eaux et des glaces d'un bout à l'autre du Canada. À l'échelle du pays, le leadership autochtone en matière de conservation a permis d'obtenir des résultats pour la nature, contribuant ainsi à certains des plus grands gains de conservation. Nous continuons d'appuyer et de faire progresser l'intendance dirigée par les Autochtones grâce à nos nouveaux investissements en matière de nature, notamment en bonifiant les programmes des Gardiens autochtones et en établissant un nouveau programme des Gardiens autochtones de l'Arctique. Il n'y a pas de voie vers l'atteinte de l'objectif 30 par 30 sans leadership autochtone, et le gouvernement du Canada s'engage à travailler aux côtés des Peuples Autochtones. La conservation menée par les Autochtones est et restera fondamentale à nos efforts collectifs pour protéger et préserver la nature.

Les zones de protection marine de Qikiqtait et de Sarvarjuaq sont les premières nouvelles zones de protection marine annoncées dans le cadre de l'accord de SINAA, anciennement connu sous le nom de Financement de projets pour la permanence (FPP) du Qikiqtani, et ont été établies en partenariat avec le gouvernement du Nunavut. Ensemble, elles contribuent à hauteur de 2 pour cent aux objectifs de conservation marine du Canada, portant la superficie totale des aires marines conservées du pays à plus de 17 pour cent, en plus de refléter l'engagement du Canada pour la conservation et la gestion dirigées par les Inuits dans l'Arctique canadien. Ces progrès ont été rendus possibles grâce à cet important partenariat avec l'Association inuite du Qikiqtani et à notre engagement commun à protéger les écosystèmes marins dans le respect des droits, des savoirs et du leadership des Inuits.

L'initiative FPP « T.N.-O. : Notre territoire pour l'avenir » est dirigée par des Autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.) et soutient la conservation et la gestion des terres et des eaux intérieures. À l'échelle internationale, il s'agit de l'une des plus grandes initiatives de conservation des terres dirigées par des Autochtones. Signé en juillet 2025, cet accord de subvention historique réunit 21 gouvernements et organisations autochtones, le gouvernement du Canada, le gouvernement des T.N.-O. et des partenaires philanthropiques. Avec des investissements totaux de 375 millions \$, dont 300 millions \$ du Canada et 75 millions \$ de partenaires philanthropiques, « T.N.-O. : Notre territoire pour l'avenir » soutient la gestion et la conservation menées par les Autochtones dans certains des écosystèmes boréaux et de toundra les plus intacts au monde, tout en créant des centaines de bons emplois, porteurs de sens sur le plan culturel, partout sur le territoire. « T.N.-O. : Notre territoire pour l'avenir » a comme objectif de conserver au moins 2 pour cent à l'appui des objectifs de conservation terrestre du Canada, tout en progressant vers un objectif pouvant atteindre jusqu'à 3 pour cent.

Pilier 1. Protéger la nature au Canada

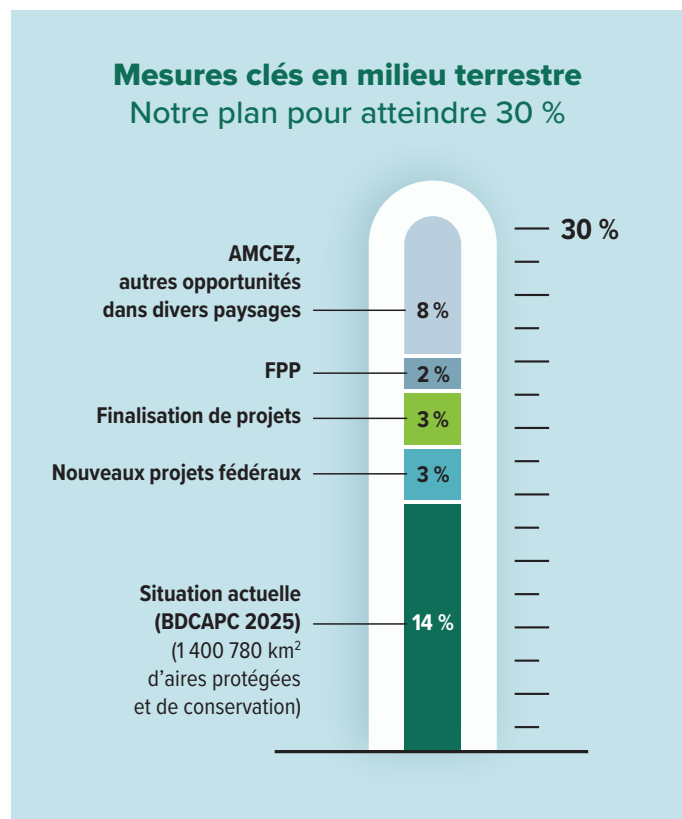
La nature fait partie de notre quotidien, que ce soit respirer l'air frais, faire de la randonnée, patiner en hiver ou faire du canot sur les nombreux lacs et rivières du Canada. Elle est également à la base de l'économie canadienne grâce au bois, aux minéraux, aux pêches et aux terres agricoles. On estime qu'au Canada, les services écosystémiques de la nature représentent au moins 3,6 billions \$ par an (soit plus du double de notre PIB de 2018)¹. Les services écosystémiques sont les contributions directes et indirectes de la nature au bien-être humain, qui soutiennent la survie et la qualité de vie. Protéger la nature et préserver ses services exige une gestion environnementale collective, fondée sur une responsabilité et une valeur partagées.



Le premier pilier de la stratégie du gouvernement consiste à protéger plus de nature que jamais auparavant : faire passer la superficie des aires terrestres protégées de 14 pour cent à 30 pour cent d'ici 2030, et celle des aires marines conservées de 15,55 pour cent à 28 pour cent, pour atteindre 30 pour cent d'ici 2030. Cela impliquera de protéger et de conserver au minimum 1,6 million km² des terres et 715 875 km² des océans du Canada au cours des quatre prochaines années. En comparaison, cela représente une superficie terrestre équivalente à 1,7 fois celle de la Colombie-Britannique et une superficie marine presque aussi grande que l'Alberta.

Mesures clés en milieu terrestre

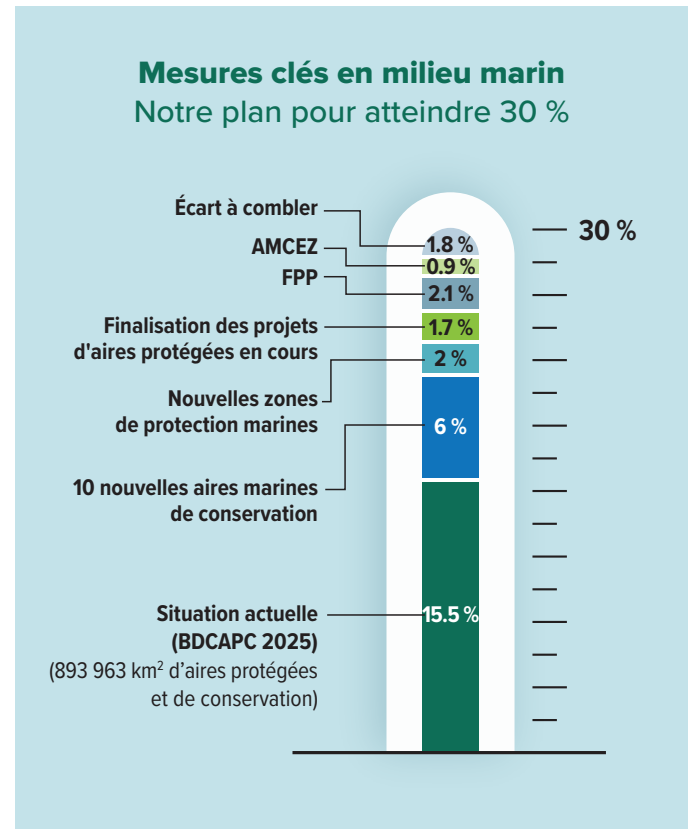
- Ajouter au minimum 3 pour cent (299 540 km²) de nouvelles aires protégées fédérales, dont :
 - Jusqu'à 10 nouveaux parcs nationaux,
 - 15 nouveaux parcs urbains nationaux, et
 - 4 réserves nationales de faune;
- Ajouter jusqu'à 3 pour cent (299 540 km²) en collaborant avec des partenaires pour finaliser des projets ayant déjà reçu un financement du gouvernement du Canada et en encourageant la déclaration dans la Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation (BDCAPC);
- Ajouter au minimum 2 pour cent (199 693 km²) grâce aux initiatives de FPP avec des partenaires autochtones;
- Ajouter au minimum 8 pour cent (798 744 km²) en renforçant les partenariats et en recourant à des outils innovants pour protéger et préserver l'ensemble des paysages, notamment en mettant en œuvre d'autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ) et en explorant d'autres possibilités dans divers paysages.



¹ Molnar, M., Olmstead, P., Mitchell, M., Raudsepp-Hearne, C. et Anielski, M. (2021). Services écosystémiques. Dans F.J. Warren et N. Lulham (dir.), *Le Canada dans un climat en changement : Rapport sur les enjeux nationaux* (chapitre 5). Gouvernement du Canada, Ottawa (Ontario).

Mesures clés en milieu marin

- Ajouter jusqu'à 6 pour cent (326 658 km²) en créant jusqu'à 10 nouvelles aires marines nationales de conservation;
- Créer jusqu'à 14 nouvelles zones marines protégées et conservées dans les trois océans du Canada, soit une superficie d'environ 389 217 km², ce qui équivaut à cinq fois la superficie de la province du Nouveau-Brunswick;
 - Ajouter jusqu'à 2 pour cent (115 000 km²) de nouvelles zones de protection marine fédérales;
 - Ajouter jusqu'à 1,7 pour cent (97 750 km²) en collaborant avec des partenaires pour finaliser les zones de protection qui avaient déjà été financées par le gouvernement du Canada;
 - Ajouter jusqu'à 2,1 pour cent (120 750 km²) grâce à la mise en œuvre des initiatives de FPP, en collaboration avec des partenaires autochtones;
 - Ajouter jusqu'à 0,9 pour cent (51 750 km²) en élargissant les partenariats et en utilisant des outils innovants pour protéger et conserver les zones marines au moyen d'AMCEZ.



Protéger 30 pour cent des terres et des eaux du Canada d'ici 2030 est un objectif ambitieux en raison de la taille immense de notre pays. Pour y parvenir, nous avons réalisé des investissements à long terme en faveur de la nature, qui permettront d'atteindre des objectifs clairs et mesurables. Nous étendrons le réseau d'aires protégées et de conservation en partenariat avec les communautés autochtones, les provinces, les territoires, les organismes à but non lucratif, le secteur privé et les propriétaires fonciers privés. Ces partenariats sont également essentiels pour faire face aux menaces qui pèsent sur la nature et garantir sa protection. Le gouvernement fédéral ne détient que 6 % du territoire canadien, dont 4,7 pour cent sont déjà protégés; il est donc indispensable de mettre en place des partenariats solides pour identifier les zones à grande biodiversité. Cette nouvelle approche combinera des accords souples, des mesures incitatives en faveur de la gestion responsable et la reconnaissance des actions existantes et nouvelles, en plus de permettre d'obtenir des résultats pour les Canadiens et de préserver la nature pour les générations futures.

Le gouvernement du Canada atteindra l'objectif de conservation de 30 par 30 en recourant à des méthodes traditionnelles de conservation, telles que les parcs nationaux et les aires protégées, que nous combinerons avec des approches innovantes, telles que les AMCEZ, et nous verrons comment intégrer les zones de nature sauvage intactes du Canada comme une voie de conservation. Nous continuerons aussi à soutenir les initiatives d'intendance menées par les Autochtones, y compris les aires protégées et de conservation autochtones (APCA).



Zoom sur les aires protégées et de conservation autochtones: la réserve de parc national de la rivière Seal au Manitoba et l'aire marine nationale de conservation Wiinipaakw dans l'est de la baie James

Le bassin versant de la rivière Seal est l'un des plus grands bassins versants intacts au monde. Il abrite des carcajous, des ours polaires, des grizzlis et des caribous, et comprend de vastes milieux humides qui font office de puits de carbone, contribuant ainsi à atténuer les changements climatiques. Parcs Canada travaille en collaboration avec l'Alliance du bassin versant de la rivière Seal – composée de quatre Premières Nations Dénés et Crie – et le gouvernement du Manitoba afin de préserver ce bassin versant tout en offrant aux Canadiens la possibilité de découvrir ce paysage extraordinaire.

L'aire protégée autochtone et aire marine nationale de conservation de Wiinipaakw, dans l'est de la baie James, est mise en place en collaboration avec la Nation Crie et contribuera à protéger cette région riche en biodiversité et en patrimoine culturel. De nombreuses rivières se jettent dans Wiinipaakw (baie James), y amenant de grandes quantités d'eau douce, créant ainsi un environnement marin particulier qui offre un habitat essentiel aux oiseaux migrateurs, aux ours polaires et à d'autres mammifères marins. Cette aire protégée a pour objectif d'assurer la conservation de ces espèces et de leur habitat tout en favorisant une exploitation durable du milieu marin, notamment pour des activités telles que l'écotourisme.

Le **laissez-passer Un Canada Fort** est de retour pour l'été 2026, offrant un accès gratuit aux lieux historiques nationaux, aux parcs nationaux, aux aires marines nationales de conservation et à un parc urbain national, ainsi que des réductions sur le camping et l'hébergement. Ce n'est qu'une des façons dont le gouvernement rend les trésors naturels et culturels du Canada plus accessibles à tous les Canadiens.

Le saviez-vous ?

En 2025, le laissez-passer Un Canada Fort a contribué à une augmentation de 13 pour cent du nombre de visites dans les sites de Parcs Canada, ce qui signifie que des milliers de Canadiens supplémentaires ont pu profiter des bienfaits de l'accès à la nature.

Parcs Canada dispose d'un vaste réseau d'aires protégées nationales qui représente près de deux fois la superficie du Royaume-Uni. Ce réseau comprend 48 parcs nationaux, cinq aires marines nationales de conservation, un parc urbain national, 171 lieux historiques nationaux et neuf canaux historiques nationaux. Les paysages naturels fournissent de l'air pur, de l'eau potable, et soutiennent la biodiversité et la résilience climatique. La valeur annuelle estimée de ces services écosystémiques générés dans les parcs nationaux est de 372 milliards \$ – dont 44 milliards \$ sont attribués aux services écosystémiques liés à l'approvisionnement en eau douce. Nous ferons progresser l'établissement d'au moins 10 nouveaux parcs nationaux et aires marines nationales de conservation, ainsi que 15 nouveaux parcs urbains nationaux. En plus de contribuer aux cibles nationales de 30 par 30, ceux-ci offriront une protection écologique solide et durable aux Canadiens, tout en apportant des avantages économiques substantiels.





Atténuer les menaces qui pèsent sur la biodiversité marine

Le Canada doit agir dès maintenant pour atténuer les menaces qui pèsent sur la biodiversité marine. L'une des mesures prises par le gouvernement pour protéger les baleines emblématiques du Canada consiste à nettoyer les engins de pêche perdus ou abandonnés, appelés « engins fantômes », et ainsi retirer des eaux canadiennes environ 600 tonnes d'équipement et 315 km de cordes. Cet effort s'appuie sur le travail considérable déjà accompli par le Canada depuis le lancement de cette initiative en 2020, qui a permis de retirer 2 546 tonnes d'engins de pêche abandonnés, perdus ou jetés des eaux canadiennes.

La biodiversité ne connaît pas de frontières et nous regardons au-delà des limites du Canada pour protéger la nature. À l'échelle internationale, 8,4 pour cent des océans de la planète sont actuellement protégés (selon les Nations Unies) et seulement 46 pour cent des zones marines d'importance majeure pour la biodiversité bénéficient d'une forme de protection. Le Canada contribuera aux engagements internationaux pour protéger 30 pour cent de la haute mer et aider à protéger presque 70 millions km² des océans du monde en ratifiant le traité sur la haute mer. Cet engagement s'aligne avec nos efforts généraux visant à lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée à travers des actions conjointes, telles que l'opération *North Pacific Guard*.

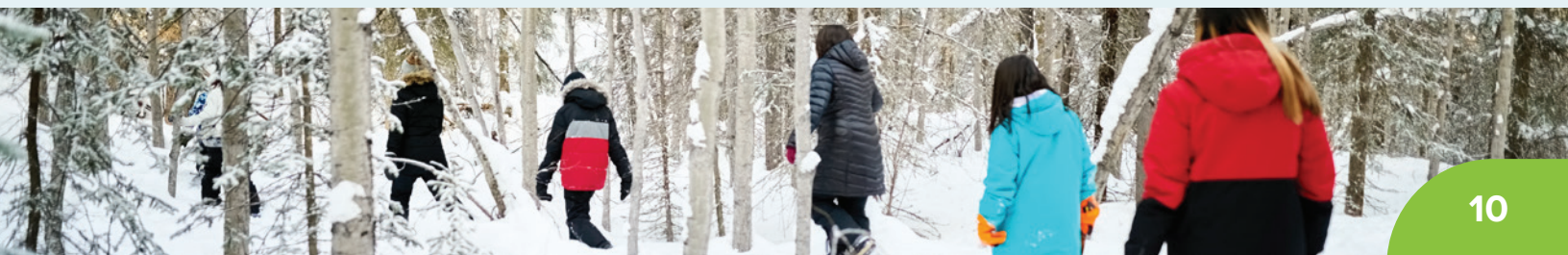
Partenariat en action

Le Fonds canadien de protection de la nature stimulera l'innovation et renforcera nos efforts nationaux en matière de conservation. Grâce à ce fonds, nous consoliderons des partenariats solides, mobiliserons des secteurs non traditionnels et mobiliserons davantage d'investissements à l'échelle de la société afin d'accélérer la mise en œuvre de mesures concrètes. Ce financement permettra de restaurer les forêts anciennes, protéger les tourbières riches en carbone et revitaliser nos écosystèmes.

Nous nous concentrerons sur des projets qui maximisent les avantages connexes reliés à la préservation des terres, au rétablissement des espèces et à la réduction des gaz à effet de serre, afin de soutenir les engagements du gouvernement du Canada en matière de biodiversité et d'action climatique.

Pour garantir le succès, nous augmentons la flexibilité et consolidons les programmes de financement de la conservation afin d'encourager nos partenaires à poursuivre plusieurs objectifs, tels que la protection des espèces en péril, la restauration des écosystèmes dégradés et la séquestration du carbone. En réduisant la charge administrative, nous permettons à nos partenaires de passer moins de temps sur des formulaires, et plus de temps sur des actions de conservation. Notre approche en matière de conservation repose sur la collaboration.

Depuis 2007, le gouvernement du Canada a investi 505 millions \$ dans le cadre du Programme de conservation du patrimoine naturel, auxquels s'ajoutent plus de 1,150 milliard \$ provenant de partenaires, ce qui a permis de protéger 8 648 km² de terres écologiquement sensibles, soit près de deux fois la superficie de l'Île-du-Prince-Édouard. Ces prairies, forêts, lacs et milieux humides constituent l'habitat de plus de 250 espèces inscrites en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*.





Les paysages fonctionnels à travers le Canada

Les AMCEZ sont des paysages fonctionnels répartis dans tout le Canada qui produisent souvent des résultats similaires en matière de conservation et de biodiversité, tout en répondant à d'autres objectifs principaux. On dénombre plus de 240 AMCEZ terrestres et 61 AMCEZ marines à travers le Canada. Les AMCEZ peuvent prendre diverses formes, par exemple :

Le cimetière naturel de Salt Spring Island est le premier cimetière entièrement écologique du Canada à offrir ses services au public. Il s'agit d'un important écosystème côtier du sapin de Douglas.

La base des Forces canadiennes de Shilo est une base d'opération et d'entraînement située dans le centre-sud du Manitoba. La base compte plus de 211 km² de paysages naturels qui abritent des communautés végétales et fauniques diversifiées.

La station biologique de l'Université Queen's est un centre de recherche et d'enseignement unique au monde, situé dans le sud-est de l'Ontario. Couvrant plus de 34 km², elle abrite une grande variété d'habitats pour soutenir plus de 30 espèces en péril. Les efforts déployés pour soutenir les programmes d'éducation et de recherche garantissent une gestion du site respectueuse de la conservation de la biodiversité.

Le Refuge marin Gwaxdlala/Nalaxdlala (Lull/Hoeya), situé sur la côte ouest, s'étend sur 21,4 km² et protège un écosystème rare de fond océanique peu profond caractérisé par des jardins de corail et d'éponges uniques, des herbiers de zostère et des forêts de kelp qui abritent diverses espèces, notamment des sébastes, des saumons, des crabes et des crevettes.

Pilier 2. Bien bâtir le Canada

La nature sous-tend une grande partie de notre prospérité économique et de notre action climatique. Elle est essentielle à la croissance, à la sécurité et à l'édification de la nation canadienne. Quand la conservation et les activités économiques sont perçues comme des priorités conflictuelles, on risque de compromettre les résultats en matière de conservation et de retarder les projets. Cependant, ces objectifs ne sont pas nécessairement contradictoires.

Dans le cadre de notre deuxième pilier, les programmes canadiens liés à la nature et à l'économie seront intégrés pour appuyer des décisions opportunes tout en protégeant la nature. Ce travail se basera sur la science et des outils éprouvés comme la hiérarchie des mesures d'atténuation, une approche structurée visant à éviter, réduire, atténuer et compenser les impacts environnementaux potentiels des projets de développement économique. Les solutions fondées sur la nature sont un outil qui peut nous aider à atteindre nos objectifs, en protégeant et en restaurant la nature de façon à aussi renforcer l'adaptation et la lutte aux changements climatiques.

En cartographiant la nature au Canada, nous favoriserons une approche intégrée de la conservation, de la comptabilisation du carbone et de la planification de projets. L'exploitation des données, la cartographie et l'intelligence artificielle (IA) nous aideront à identifier les zones clés pour la biodiversité et à accélérer l'octroi des permis en fournissant aux investisseurs et aux promoteurs de projets de meilleures données pour renforcer la prise de décision. Des programmes tels que le Programme de protection du poisson et de son habitat de Pêches et Océans Canada continueront à travailler avec l'industrie pour que les ponts, les ports et les autoroutes aient une empreinte écologique réduite et de meilleurs résultats environnementaux.

La protection des zones à forte biodiversité aide à maintenir les services écosystémiques qui, en retour, protègent les investissements. Lorsque la délivrance des permis s'appuie sur une base scientifique solide, les organismes de réglementation peuvent aider les promoteurs à ajuster la conception des projets pour éviter ou réduire les impacts environnementaux ce qui mène à moins de délais, de meilleurs résultats et un développement responsable. Le gouvernement encouragera les promoteurs de projets à viser des résultats positifs pour la nature et clarifiera la façon dont leurs investissements en faveur de la nature seront pris en compte.

Nous nous appuyerons sur les évaluations régionales prévues par la *Loi sur l'évaluation d'impact* pour examiner les effets des projets de développement dans des régions spécifiques. Cette approche nous permettra d'identifier de manière proactive les mesures à prendre pour contrer ces effets, y compris les effets cumulatifs, avant même que les évaluations de projets et les procédures d'autorisation ne soient engagées, afin de garantir une prise de décision plus efficace et plus efficiente. Nous poursuivrons également nos efforts visant à renforcer la protection et le rétablissement des espèces en péril partout au Canada.

Enfin, les écosystèmes riches en biodiversité et les écosystèmes d'eau douce offrent des habitats sains, fournissent de l'eau potable propre et soutiennent notre économie ainsi que de nombreuses activités industrielles. L'Agence de l'eau du Canada collaborera avec ses partenaires autochtones, les provinces et les territoires, ainsi qu'avec les parties prenantes pour élaborer la première Stratégie nationale sur la sécurité de l'eau du Canada, afin de protéger l'une des ressources naturelles vitales et stratégiques, et de répondre à nos besoins environnementaux, sociaux et économiques à long-terme.

Le saviez-vous ?

La nature assure notre sécurité. Elle constitue l'un des systèmes de protection contre les inondations les plus efficaces du Canada. Les forêts et les milieux humides protègent 3,7 millions de personnes dans 358 villes et localités canadiennes, tandis que 20,1 millions d'autres personnes et entreprises bénéficient indirectement de cette protection naturelle contre les inondations. Cartographier et comprendre la puissance de la nature permet de prendre des décisions éclairées.



Pilier 3. Valoriser la nature et mobiliser des capitaux

Les actifs naturels du Canada sont à la base de notre prospérité économique, mais le niveau actuel d'investissement dans la protection de ces ressources est insuffisant. Le déficit de financement annuel à l'échelle mondiale, toutes sources confondues, pour respecter les engagements du CMBKM est désormais estimé à plus de 1 billion \$ US. Le financement actuel s'élève à environ 313 milliards \$ US par an² dont plus de 80 pour cent proviennent de sources publiques, ce qui n'est pas viable. Pour combler ce déficit, il faudra faire appel à des capitaux provenant des secteurs public et privé. À eux seuls, les fonds publics ne suffiront pas.

Sous le troisième pilier, nous travaillerons avec nos partenaires pour stimuler les investissements privés en faveur de résultats positifs pour la nature et maintenir les bienfaits qu'elle procure aux générations actuelles et futures. Des modèles innovants de financement de la nature voient le jour au Canada et dans le monde entier, pour aider à combler le déficit de financement. Le Canada mettra sur les réussites antérieures, notamment celles qui soutiennent la conservation menée par les Autochtones, tout en mobilisant le financement public et privé pour soutenir la conservation à grande échelle et à long-terme.

Au printemps 2026, le gouvernement nommera un groupe d'experts sur la comptabilité du capital naturel et le financement de la nature afin de formuler des recommandations visant à mobiliser des capitaux privés en faveur de résultats positifs pour la nature. Ce groupe d'experts examinera les possibilités d'améliorer la manière dont nous évaluons la valeur de la nature et d'intégrer cette évaluation dans les processus décisionnels. Il formulera également des recommandations pour attirer des capitaux privés vers la conservation et promouvoir davantage de partenariats public-privé.

Le saviez-vous ?

Les écosystèmes riches en carbone du Canada, notamment les tourbières, les milieux humides, les prairies, le pergélisol et les zones côtières, jouent un rôle important dans la régulation du climat, la conservation de la biodiversité et les services écosystémiques. On estime que les milieux humides du Canada fournissent environ 225 milliards \$ par an en services écosystémiques liés à la qualité de l'eau et au climat, et que les forêts boréales du Canada contribuent à hauteur d'environ 703 milliards \$ par an en services écosystémiques (c'est-à-dire le stockage du carbone, la protection contre les inondations et la régulation naturelle des ravageurs).



² BloombergNEF. *Biodiversity Finance Factbook: COP30 Edition*. Novembre, 2025. (en anglais)



Annexe : Résumé des mesures fédérales

Mesures fédérales visant à protéger la nature

- 1,63 milliard \$ pour faire progresser la conservation, soutenir l'intendance menée par les Autochtones et favoriser les partenariats à l'échelle nationale; et doter les nouvelles zones de conservation des données et des outils nécessaires pour prendre des décisions en temps opportun et permettre un développement responsable. Cela comprendra des investissements visant à lancer le Fonds canadien de protection de la nature, afin d'augmenter les investissements du secteur privé dans la nature.
- 444,3 millions \$ sur cinq ans pour étendre les zones marines protégées et de conservation, notamment en créant de nouveaux sites et en faisant progresser les accords avec les partenaires autochtones pour soutenir la conservation et la réconciliation.
- 266,7 millions \$ sur 11 ans pour faire progresser la création de deux nouvelles aires protégées nationales en vertu de la législation de Parcs Canada : l'aire protégée autochtone et aire marine nationale de conservation Wiinipaakw, dans les eaux de l'est de la baie James, et une aire protégée et conservée autochtone et réserve de parc national dans le bassin versant de la rivière Seal.
- 231 millions \$ sur cinq ans pour bonifier les programmes des Gardiens autochtones, notamment par la mise en place d'un nouveau programme des Gardiens autochtones de l'Arctique.
- 24,4 millions \$ sur cinq ans et 1,8 million \$ par la suite pour ratifier le traité sur la haute mer et faire progresser l'engagement international de protéger 30 pour cent des océans du monde.
- 15 millions \$ sur trois ans pour moderniser la localisation, la récupération et l'élimination des engins de pêche fantômes.
- 90 millions \$ sur cinq ans pour le plan d'action pour le site du patrimoine mondial du parc national Wood Buffalo et le rétablissement de deux populations de bisons des bois le long de la frontière entre l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest.

- Le Canada se joindra au Panel Océan, une coalition de dirigeants mondiaux qui œuvrent à la protection, à la gestion et à l'utilisation des océans d'une manière qui profite à la fois aux populations et à la planète. Le Canada collaborera avec des partenaires internationaux de confiance pour redéfinir la manière dont le monde utilise nos océans en mettant de l'avant des mesures transformatrices qui renforcent la santé, la richesse, l'équité, les connaissances et les mécanismes de financement innovants liés aux océans.

Mesures fédérales visant à bien bâtir le Canada

- Une partie des fonds sera destinée à cartographier les paysages terrestres du Canada, dont les côtes océaniques, les tourbières et les zones de pergélisol, afin de fournir des données sur la biodiversité et la séquestration du carbone pour éclairer les décisions d'investissement dans les projets et favoriser des voies d'approbation prévisibles, tout en encourageant les investissements proactifs dans la conservation.
- 326,6 millions \$ sur cinq ans et 65,3 millions \$ par la suite pour protéger les poissons et leur habitat et veiller à ce que les projets de développement menés dans ou à proximité des cours d'eau soient réalisés de manière responsable. Ce financement permettra d'assurer des évaluations rapides et efficaces pour une vaste gamme de projets industriels et d'infrastructure, notamment dans les domaines de l'énergie, des transports, de l'électricité, des minéraux essentiels et de la foresterie. Ces évaluations de projets sont menées en consultation avec les Peuples Autochtones et favorisent le développement durable.
- 283 millions \$ sur cinq ans et 46,1 millions \$ par la suite pour renforcer la protection et le rétablissement des espèces en péril à l'échelle du Canada. Ce financement garantira que les espèces en péril inscrites sur la liste fédérale, dont le nombre est passé de 233 en 2003 à 671 en 2025 (soit une augmentation de 188 pour cent), seront gérées de façon responsable pour la conservation de la faune.
- 412,9 millions \$ sur cinq ans pour restaurer les populations vulnérables de saumon du Pacifique et leur habitat, soutenir les possibilités de pêche durable, lutter contre la pêche illégale en haute mer et réduire les pressions sur les stocks menacés. Ces efforts à l'échelle de l'écosystème s'appuieront sur plus de 12,5 millions de m² d'habitat du saumon restaurés dans le cadre de l'Initiative de la Stratégie relative au saumon du Pacifique, et renforceront la collaboration avec les collectivités de la Colombie-Britannique et du Yukon, y compris les partenaires autochtones. Ces travaux contribueront à améliorer la disponibilité des proies pour les épaulards résidents du sud et à appuyer le rétablissement du saumon chinook, une espèce importante sur les plans culturel et économique.
- 81,7 millions \$ sur cinq ans pour stabiliser et reconstituer les populations de saumon de l'Atlantique grâce à la restauration ciblée d'une superficie pouvant atteindre 10 000 km² d'habitat du saumon de l'Atlantique, et la surveillance d'environ 50 cours d'eau, ainsi qu'à des partenariats avec les communautés autochtones et les organisations d'intendance.
- L'Agence de l'eau du Canada collaborera avec ses partenaires autochtones, provinciaux et territoriaux, et des parties prenantes afin d'élaborer la première Stratégie nationale sur la sécurité de l'eau du Canada, dans le but de protéger l'une des ressources essentielles de la nature et de veiller à la gestion future de cette ressource vitale et stratégique, afin de répondre à nos besoins environnementaux, sociaux et économiques à long terme.



Mesures fédérales visant à valoriser la nature et mobiliser des capitaux

- Lancer un groupe d'experts sur la comptabilité du capital naturel et le financement de la nature au printemps 2026.